

Sans titre

Bonjour,

Je vous transmets deux informations susceptibles d'intéresser les membres de CEOL :

- Un cycle de formation–action à l'intelligence économique pour les dirigeants de PME est organisée prochainement (en juin) sur le territoire Beaujolais, en partenariat avec la DIRECCTE, AGEFOS-PME et la CG-PME.

Cette action propose aux PME de s'approprier à leur niveau les principes d'intelligence économique en vue d'en faire un levier de développement stratégique et un outil de préservation de leurs capitaux structurel et relationnel, composantes du capital immatériel.

S'agissant d'un projet piloté et cofinancé par la DIRECCTE, les droits d'inscription sont symboliques et l'entreprise peut inscrire plusieurs personnes au cycle (dirigeant et cadres de l'entreprise).

- Les conditions d'accès à l'aide financière « contrat de génération » ont été assouplies par la loi du 5 mars dernier :
- Dans le cadre d'un projet de transmission – reprise d'une petite entreprise, l'âge du jeune repreneur a été relevé à 30 ans
- Les entreprises de 50 à 299 salariés peuvent désormais avoir accès à l'aide financière directement, sans avoir à négocier un accord ou déposer un plan d'action (simple demande par internet).

Pour rappel, avec le contrat de génération l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI, et le maintien en emploi d'un senior de plus de 57 ans, donnent droit à une aide financière de 12000€ (4000€ par an pendant 3 ans) :
<http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/entreprises,2241/votre-entreprise-compte-ou,15975.html>

Je vous remercie d'assurer la bonne diffusion de ces informations aux membres du club.

Cordialement,

Virginie CHAVEROT
Chargée de projets
Développement des Compétences
DIRECCTE Rhône-Alpes
Tel : 04 72 68 29 89